



COTISATION - Exercice 2017

Comité des Œuvres Sociales du
Personnel territorial de l'OISE

PROJET

Articles CA Actifs	EFFECTIFS AU 31.12.2016			Rémunérations Brutes Totales	Taux	Montant Cotisation
	Durée de travail -5h	Durée de travail ≤ 20h	Durée de travail > 20h			
	Nbre d'agents	Nbre d'agents	Nbre d'agents			
- 6411 Titulaires						
- 6413 Non titulaires						
- 6416 CES - Emplois jeunes						
- 6417 Apprentis						
Agents & Retraités partis en cours d'année (à déduire)						
Total					0.80%	
Cotisation Forfaitaire Minimum Durée de travail ≤ 5 h/Semaine (2)					67.00 €	
Cotisation Forfaitaire Minimum Durée de travail ≤ 20 h/Semaine (2)					119.00 €	
Cotisation Forfaitaire Minimum Durée de travail > 20 h/Semaine (2)					149.00 €	
Calcul proratisé (agents pluricommunaux)					179.00 €	
					179.00 €	
- Agents recrutés en cours d'année Durée de travail ≤ 20 h/Semaine (1)					119.00 €	
- Agents recrutés en cours d'année Durée de travail > 20 h/Semaine (1)					149.00 €	
TOTAL COTISATIONS FORFAITAIRES MINIMUM						
Cotisation Forfaitaire maximum (2)					179.00 €	
Retraités (facultatif)					79 €	
Cotisation Statutaire de 23 € par agent					23 €	

TOTAL (Cotisation + Cotisation Statutaire)	
Déduction de la cotisation statutaire pour les communes adhérentes	-
Cotisation à régler	

(1) Nous tenir informé des agents recrutés en cours d'année. Pour un recrutement effectué jusqu'au 30 Juin, une cotisation forfaitaire minimum de 119,00 € ou 149,00 € par agent selon la durée du travail hebdomadaire sera demandée.

Au-delà, l'agent concerné bénéficiera de prestations l'année suivante, aucune cotisation ne sera demandée.

(2) Le montant de la cotisation est fixé à 0,80 % de la masse salariale avec un **plancher** de 119,00 € annuels par agent pour une durée de travail ≤ 20h/semaine, 149,00 € annuels par agent pour une durée de travail > 20h/semaine et un **plafond** de 179,00 € annuels par agent.

Les agents dont la durée hebdomadaire est ≤ à 5h, la cotisation est de 67,00€ en contre partie les prestations seront versées à hauteur de 50%

BEAUVAIS, le

La Présidente du COS 60

A. DEVAUX